

Fait à Orléans, le Mardi 18 mai 2021

Madame la Préfète,

Comme dans de nombreuses villes, la Coordination syndicale départementale CGT des services publics du Loiret que je représente s'est mobilisée elle, les 22 avril et 11 mai 2021 avec les syndicats CGT des villes de Fleury les Aubrais et St Jean de la Ruelle et les agents territoriaux contre le passage des 1607h. D'autres mouvements sont à venir.

Comme vous le savez certainement, des maires notamment dans le Val de Marne défavorables au passage des 1607h se sont dit prêts à aller devant les tribunaux en respect avec les accords signés précédemment et en soutien avec leurs personnels qui par ailleurs ont été largement remerciés par la population et même le Président de la République lors de la crise sanitaire, ils continuent de l'être d'ailleurs.

Nous souhaiterions pouvoir nous entretenir avec vous au sujet de l'application de ces 1607h dans les collectivités du Loiret entraînant au passage la suppression de tous nos acquis ; après les applaudissements quotidiens, voilà une façon quelque peu ingrate de les remercier !

Quelle procédure engageriez-vous à votre niveau à l'encontre des maires qui n'appliqueraient pas cet article 47 de loi de Transformation de la Fonction Publique sur les 1607h ?

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame la Préfète, notre haute considération.

Yann BOUGUENNEC - Animateur du Loiret  
Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics  
06 95 94 08 13 - [contact@cgtcsdloiret.com](mailto:contact@cgtcsdloiret.com) - [www.cgtcsdloiret.com](http://www.cgtcsdloiret.com)